

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 66-144/SPCG accordant à M. Ali Aref Bourhan la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, plateau du Mara- bout (lot n° 356), titre fonciern°. 599)

n° 66-144/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
19 novembre 1967

Numéro JO  
n° 1 du 01/01/1967

Date du numéro  
1 janvier 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Ali Aref Bourhan, membre du Conseil économique .et de Assemblée Territoriale, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, . d'une superficie de 1:335 m2, sise à Djibouti. plateau du Marabout (lot n° 356) et immatriculée au Livre foncier sous. le n° 599. La mutation du Livre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais régelementaires,